

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOURBES

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois et le treize avril .à 19 heures

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. PUCHE Lionel, Maire

Présents : M.CHEVILLET Thierry-Mme CORBIERE Véronique-Mme GRIMA Michel-Mme COSENTINO Jennifer-Mme BOUDET Christophe-M. SOTO Jean-Marc-M. CAUBY Didier-M. BOUISSEREN Pascal-Mme ALLIE Caroline

Absents avec procuration : M. L'EPINE Laurent procuration à Véronique CORBIERE-M. VIDAL Jean-Claude procuration à Christophe BOUDET-Mme TORTOSA Sophie procuration à Lionel PUCHE-Mme BASSAN Jennifer procuration à Thierry CHEVILLET-Mme KACHAOU Anissia procuration à Pascal BOUISSEREN-Mme ROLLAND Alix procuration à Michel GRIMA-Mme GONZALEZ Maeva procuration à Jennifer COSENTINO

Secrétaire de séance : M. CHEVILLET Thierry

Objet : Indemnités de fonction des Elus municipaux

Vu l'arrêté n° 2021-111 du 10 août portant sur le retrait des délégations de fonction à un adjoint,

Vu le code Général des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-23 et L.2123-24

Vu l'article 92 de la loi 2019-1461 modifiant l'article L21-23-23 et L.2123-24 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 août 2021 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au maire,

Vu la délibération n° 2021-039 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués et fixant l'ordre du tableau,

Vu la délibération N°2021-041 en date de 9 septembre 2021 fixant les indemnités de fonction des élus suite au retrait des délégations de fonction à un adjoint

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de voter, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonction versées aux élus municipaux,

Considérant que la commune de TOURBES appartient à la strate de 1000 à 3499 habitants,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est égale au montant des indemnités maximales qui peuvent être octroyées au maire et aux adjoints en exercice, il est nécessaire de modifier les indemnités versées aux élus

Monsieur le Maire propose :

- Indemnité de fonction brute du Maire, M. PUCHE Lionel au taux de 49,20 % de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du premier adjoint, M. CHEVILLET Thierry au taux de 17,40 % de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du deuxième adjoint, M. GRIMA Michel au taux de 17,40 % de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du troisième adjoint, Mme COSENTINO Jennifer au taux de 17,40 % de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du quatrième adjoint, M. BOUDET Christophe au taux de 17.40 % de l'indice brut 1027,

- Indemnité de fonction brute du conseiller municipal délégué, CAUBY Didier aux taux maximal de 6% de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du conseiller municipal délégué, BOUISSEREN Pascal aux taux maximal de 6% de l'indice brut 1027,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **L'UNANIMITE**

DECIDE de modifier le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints et de fixer l'indemnité des conseillers titulaires d'une délégation en fonction de l'enveloppe indemnitaire globale comme suit :

- Indemnité de fonction brute du Maire, M. PUCHE Lionel au taux de 49,20 % de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du premier adjoint, M. CHEVILLET Thierry au taux de 17,40 % de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du deuxième adjoint, M. GRIMA Michel au taux de 17,40 % de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du troisième adjoint, Mme COSENTINO Jennifer au taux de 17,40 % de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du quatrième adjoint, M. BOUDET Christophe au taux de 17,40 % de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du conseiller municipal délégué, CAUBY Didier aux taux maximal de 6% de l'indice brut 1027,
- Indemnité de fonction brute du conseiller municipal délégué, BOUISSEREN Pascal aux taux maximal de 6% de l'indice brut 1027,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lionel PUCHE



Handwritten signature of Lionel PUCHE in blue ink.

Le Secrétaire de séance,
Thierry CHEVILLET

Handwritten signature of Thierry CHEVILLET in blue ink.